



# La lettre de Sapois



N° 24

Sapois, le 11 octobre 2016

## ► Construction Abri

Un grand merci aux personnes bénévoles qui ont réalisé et monté cette structure gracieusement lors de la Fête du Bois :

- Menuiserie CLAUDE
- Châlets GLÉ
- Brice CLAUDEL et Arnaud PIERRAT
- Menuiserie de la Corbelle
- Frédéric LAHEURTE
- VALOBOIS
- Lionel PARET et S.V.S.



Mis à la disposition de l'Association Sportive de Sapois, ce chalet, situé route du Bambois devrait être couvert pour l'hiver.

### ► **Brûlage déchets verts**

Nous avons constatés de nombreux foyers de brûlage de déchets verts apportant une grande nuisance aux habitations à proximité. Cette pratique porte une atteinte grave à l'environnement et à la qualité de l'air ambiant. Nous nous devons de vous rappeler les textes et les sanctions à appliquer en cas de non-respect de ces règles.

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers. Or l'article 84 du Règlement sanitaire départemental des Vosges précise que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Le fait de brûler des déchets verts à l'air libre constitue une infraction. Il s'agit d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe passible d'une peine d'amende de **450 €** par infraction relevée. L'infraction peut être constatée par le Maire ou la Gendarmerie. En conséquence, ces déchets doivent normalement être réceptionnés dans les déchetteries.

### ► **Lot Bois de Chauffage**

Les personnes intéressées par un lot de bois de chauffage, peuvent dès à présent s'inscrire au secrétariat de mairie. La clôture des inscriptions est fixée au **31 octobre 2016**.

### ► **Recensement Militaire**

Les jeunes filles et garçons nés en Juillet – Août et Septembre **2000**, sont priés de se présenter en mairie, dès la date anniversaire de leurs 16 ans, en vue du recensement pour la journée du citoyen. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

### ► **Cendrier Ecole Maternelle**

Il nous a été demandé la pose d'un cendrier à l'école maternelle. Dans l'intérêt, à la fois de la santé des enfants et pour ne pas leur montrer le mauvais exemple, il est hors de question d'installer ce type d'accessoire dans ce lieu public. Vous, parents et encadrants qui fumez, faites preuve de civisme envers votre environnement et laissez votre cigarette au placard.